

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

- 1 – Renouvellement contrat unique d’insertion pour James VARD
- 2 – Approbation de l’offre pour l’éclairage public par le SICTIAM
- 3 – Dénomination du quartier des collettes
- 4 – Subventions aux associations

Conseil Municipal	Signature
AMO Cindy	
BANCHI Mario	
BELZ Christian	
CANATO Sandra	
CORVEC Christophe	
ENGLEBERT Rémy	
ESPRIMONT Jean-Claude	
FERAUD Nicole	
HACHET Philippe	
MAURIN Sophie	
SANINE Laurent	

Le Maire
Philippe HACHET

Secrétaire de séance
Sandra CANATO

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HACHET,

Présents : Christian BELZ, Sandra CANATO, Christophe CORVEC, Jean-Claude ESPRIMONT, Nicole FERAUD, Philippe HACHET

Excusés : Mario BANCHI a donné pouvoir à M. HACHET

Sophie MAURIN a donné pouvoir à M. BELZ

Laurent SANINE a donné pouvoir à Nicole FERAUD

Absent(s) : Cindy AMO, Rémy ENGLEBERT

Secrétaire de Séance : Sandra CANATO

ORDRE DU JOUR

- 1 – Renouvellement contrat unique d'insertion pour James VARD
- 2 – Approbation de l'offre pour l'éclairage public par le SICTIAM
- 3 – Dénomination du quartier des collettes
- 4 – Subventions aux associations

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2024

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'INSERTION DE JAMES VARD

Le Maire explique que le contrat CUI de James VARD arrive à son terme.

Il propose que le contrat soit renouvelé et il demande au conseil s'il :

- accepte de renouveler le contrat de James VARD en CUI pour une durée de six mois et pour 21 heures par semaine
- l'autorise à faire les démarches nécessaires auprès de CAP EMPLOI

Votes :	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

OFFRE ECLAIRAGE PUBLIC DU SICTIAM

Le Maire explique que

le SICTIAM propose à ses communes adhérentes des offres de services s'intégrant dans un programme ambitieux de rénovation de ce parc d'éclairage public,

Les modalités d'exercice de la compétence telles que prévues en annexe recouvrent trois types de périmètre :

- Une intervention du SICTIAM limitée à la délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public
- Une intervention globale et forfaitaire portant non seulement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public mais également sur la maintenance de ces équipements
- Une intervention ponctuelle dans le cadre de prestations optionnelles

Les contributions financières de ces trois offres sont définies dans le cadre de la grille tarifaire approuvée par le Comité syndical du SICTIAM.

Il explique qu'il convient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur une des trois offres proposées pour définir le champ d'intervention du SICTIAM sur le territoire de la Commune en termes d'éclairage public,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'offre 2 telle que définie dans les conditions techniques, administratives et financières jointes en annexe de la présente délibération.

(annexes transmises au conseil municipal)

Votes :	POUR :	08	CONTRE : 01	ABSTENTION : 0
---------	--------	----	-------------	----------------

DENOMINATION DU QUARTIER DES COLETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-30 (II) du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant :

- L'intérêt communal que présente la dénomination du chemin traversant le quartier des colettes

Le maire propose au Conseil de nommer le chemin :

- Chemin des colettes

Votes :	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES CHATS DU MERCANTOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que L'association les chats du Mercantour a demandé une subvention pour l'année 2024.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 200.00 €

Votes :	POUR : 08	CONTRE : 01	ABSTENTION : 0
---------	-----------	-------------	----------------

SUBVENTION POUR LE COLLEGE AUGUSTE BLANQUI

Le Maire fait part au conseil municipal que la mairie a été sollicitée par le collège Auguste BLANQUI de Puget-Théniers afin d'obtenir une subvention.

Les professeurs organisent un séjour pédagogique à TOULOUSE

Un petit rostagnois fera partie du voyage.

Le collège demande si la mairie peut participer à limiter le coût pour les familles en aidant au financement qui est de 310 €

Le Maire demande au conseil municipal s'il accepte que la commune verse 70,00 € au collège dans le cadre du projet pédagogique.

Votes :	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------